



Rapport annuel du SIRMOTOM :

Sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés

Année 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20180612-DCS2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12- E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Énergétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2017. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Le mot du président

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par le SIRMOTOM est actuellement en cours de mutation. En effet, ce service local de proximité se modernise et assure, depuis des années déjà, bien plus que la collecte des déchets sur son territoire. Il a également pour mission de faire diminuer toujours plus l'impact de nos déchets sur notre environnement et cela se traduit notamment par l'importance accrue des thèmes de la prévention, du réemploi et de la valorisation des matériaux collectés dans ses actions.

Sur le terrain, dans les 40 communes du territoire, cela se manifeste par des opérations de prévention (réduction des déchets grâce à des poules résidant à domicile, compostage à domicile, broyage à domicile, ...), par l'optimisation des processus de collecte (adaptation de la fréquence de collecte, renouvellement et entretien du parc des bacs et des points d'apport volontaire, ...) mais aussi et surtout par les échanges quotidiens avec les habitants du territoire, que ce soit lors de l'accueil du public dans les locaux du SIRMOTOM, pendant des événements thématiques nationaux, lors de manifestations sur le territoire ou plus simplement grâce aux interventions de l'ambassadeur du tri auprès des habitants, que ce soit dans les écoles, sur les marchés ou directement à domicile.

Le SIRMOTOM prépare également actuellement la modernisation de son parc de bornes d'apport volontaire qui permettra de limiter l'impact des opérations de collecte tout en renforçant l'intégration des points d'apport volontaire dans le paysage urbain. Les travaux de ce grand projet débiteront en 2019 et couvriront progressivement l'ensemble des communes du territoire ayant répondu favorablement à cette proposition du SIRMOTOM. Et ce projet n'est qu'une des étapes d'une évolution mise en œuvre au quotidien par les agents et les élus du SIRMOTOM afin de garantir un service public de qualité.



James CHERON
Président du SIRMOTOM



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIP REFON	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CC	Communautés de communes
CC2F	Communes des Deux Fleuves
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CRIF	Conseil régional d'Île-de-France
CS	Collecte Sélective
CVE	Centre de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD	Déchets Dangereux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DR ASDP IDF	Direction régionale de l'Agence de Services et de Paiement d'Île-de-France
DSP	Délégation de Service Public
E2C	l'Ecole de la deuxième Chance
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux/Revues/Magazines
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MO	Maitrise d'Œuvre
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
pap	Porte à Porte
PAV	points d'apport volontaire
PLP	Programme Local de Prévention des Déchets
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
Sovalem	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
SYTRAVAL	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifification incitative
TLC	Textile/Linge/Chaussures
UIDND	Usine d'Incineration de Déchets Non Dangereux



Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président.....	2
Glossaire.....	3
Sommaire	4
Les Evènements marquants de 2017	5
1 Le SIRMOTOM.....	7
1.1 Le territoire desservi.....	7
1.2 Les compétences	10
1.3 Organisation.....	12
2 Prévention et communication	16
2.1 La prévention	16
2.2 La communication	19
3 Indicateurs techniques	23
3.1 Indicateurs techniques : introduction	23
3.2 Indicateurs techniques : précollecte des déchets	26
3.3 Indicateurs techniques : collecte des déchets	29
3.4 Indicateurs techniques : les déchetteries	36
3.5 Indicateurs techniques : traitement des déchets.....	42
3.6 Impact environnemental et impact sanitaire.....	46
4 Indicateurs financiers	47
4.1 Dépenses de fonctionnement	48
4.2 Dépenses d'investissement.....	50
4.3 Recettes de fonctionnement et d'investissement	51
4.4 Autres indicateurs	52

Les Evènements marquants de 2017



Janvier 2017 - Nouveau record de collecte des sapins.

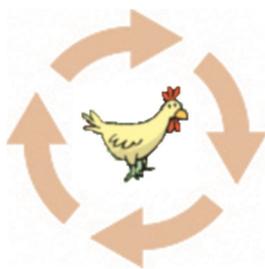
Début 2017, la collecte des sapins a lancé l'année sur des bases de performances en atteignant un nouveau record de tonnage collecté (11,53 tonnes). Ce service qui permet de traiter et de valoriser par un procédé naturel les sapins est donc toujours aussi plébiscité par les usagers.



Avril 2017 - Foire de la Saint Parfait



Du 14 au 17 avril 2017 se déroulait, dans le parc des Noues de Montereau-Fault-Yonne, la 176^{ème} édition de la foire de la Saint Parfait. Ce rendez-vous incontournable de la vie locale monterelaise, était l'occasion pour l'équipe du SIRMOTOM d'être présente avec un stand proposant une animation sur le tri et le recyclage, un coin jeu avec une chaîne de tri pédagogique et un espace accueil du public composé de meubles en carton pour échanger sur les moyens de réduire ses déchets et les actions proposées par le SIRMOTOM.



Mai 2017 - Opération poules : 5 ans d'existence du programme

Le 20 mai 2017, 50 nouveaux foyers ont adopté deux poules et reçu un poulailler pour la 5^{ème} année depuis la création de l'opération. Les poules, en plus de pondre des œufs directement chez le consommateur, sont un formidable outil de réduction des déchets car elles peuvent picorer presque tous les restes alimentaires produits par les ménages (épluchures, restes de plats, ...). Cette opération rencontre toujours autant de succès.





Octobre 2017 - Du nouveau en déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

La déchetterie de Montereau-Fault-Yonne s'est dotée d'une benne éco-mobilier et d'une borne de collecte des cartouches d'eau filtrante « Brita ».

Dans la nouvelle benne éco-mobilier, sont à déposer tous types de meubles usagés. Ces derniers, collectés par l'éco-organisme « éco-mobilier »,



sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. Exemple : les canapés sont broyés pour servir de combustible dans les cimenteries, la mousse des matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Une benne éco-mobilier pour déposer les meubles usagés est également installée depuis plus d'un an à la déchetterie de Voulx. En 2017, la collecte des meubles a bien fonctionné. Ainsi, grâce aux bennes éco-mobilier, ce sont 185,76 tonnes de déchets qui ont été collectées pour être valorisées.

Décembre 2017 - 1^{er} numéro de « Tom vous informe »

Le SIRMOTOM vous informe désormais des services et de l'actualité du syndicat avec un magazine gratuit "Tom vous informe", distribué directement dans la boîte aux lettres des usagers à raison de deux parutions par an. Le 1er numéro est sorti fin 2017.

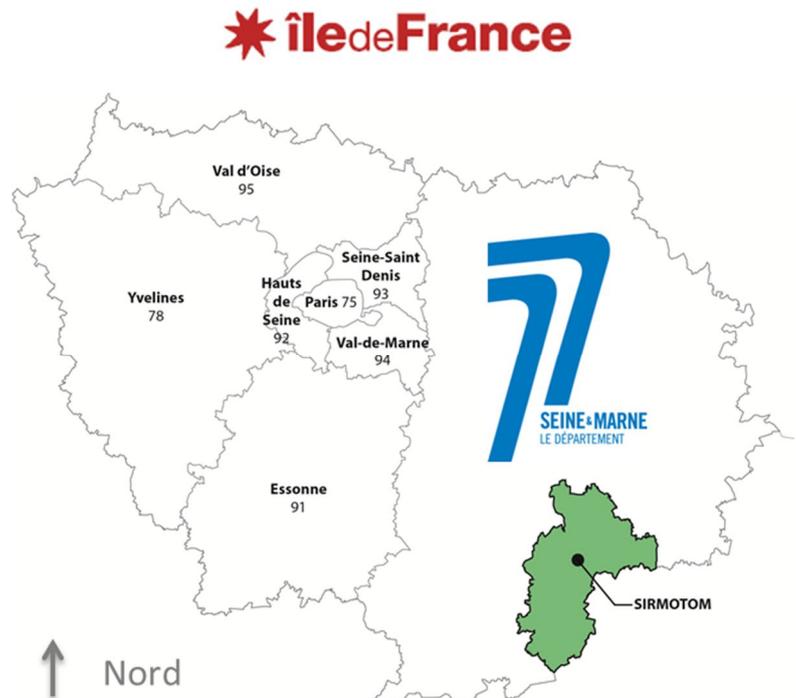


1 Le SIRMOTOM

1.1 Le territoire desservi

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Ile de France, dans le département de Seine et Marne.

Les 40 communes appartenant au SIRMOTOM sont issues de 5 communautés de communes différentes et représentent une population de 54 091 habitants desservis (données Insee, recensement 2014 entré en vigueur au 01/01/2017 - population totale).



Evolution au 1er Janvier 2017 :

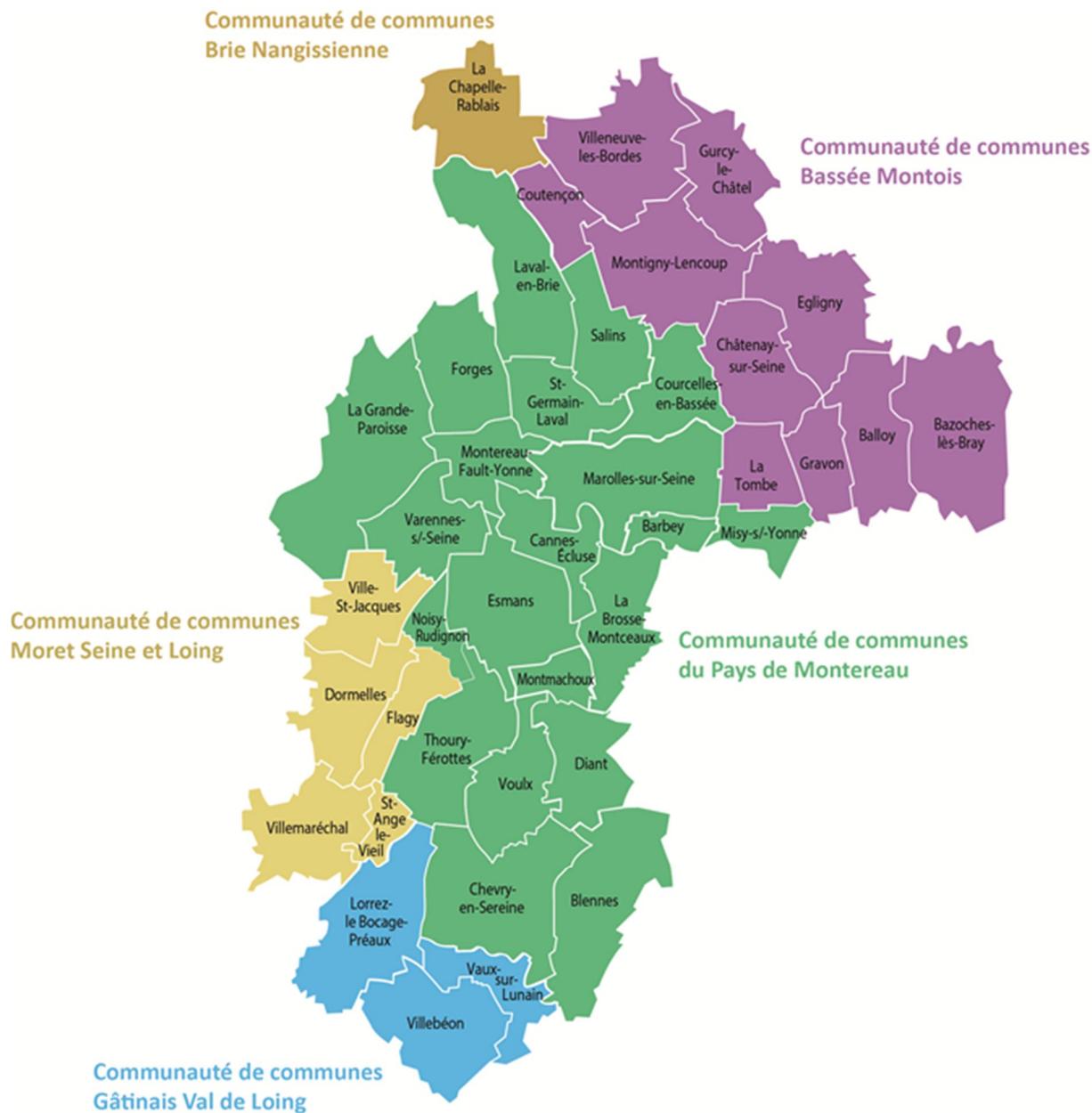
Dans le cadre des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui prévoyait notamment la fusion de la Communauté de Communes des Deux Fleuves (CC2F) (14 communes) et de la communauté de communes du Bocage Gâtinais (8 communes), était en cours depuis octobre 2015.

Le schéma départemental définitif approuvé par un arrêté préfectoral du 30 mars 2016 et mis en œuvre le 1er janvier 2017, permet l'intégration à la CC2F des seules communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Férottes et Voulx. La dernière commune du Bocage Gâtinais, Flagy, a été rattachée à la communauté de communes Moret Seine et Loing. Le 1^{er} janvier 2017, la CC2F modifie ses statuts et change de dénomination pour communauté de communes du Pays de Montereau.

Toutefois, le territoire global du SIRMOTOM n'a pas été impacté par ce remaniement des communautés de communes et reste donc le même que celui de l'année 2016.



Les communes et communautés de communes du SIRMOTOM



Les chiffres clés :

Nombre de communes : 40 communes appartenant à 5 communautés de communes.

Population totale du SIRMOTOM : 54 091 habitants.

Taux d'habitat collectif : 31,4 %

Typologie d'habitat du territoire : mixte à dominante rural.



Détails communautés de communes / communes/ habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing		CC du Pays de Montereau	
Dormelles	834 hab.	Barbey	157 hab.
Flagy	661 hab.	Blennes	579 hab.
Saint-Ange-le-Viel	235 hab.	Cannes-Ecluse	2 585 hab.
Villemaréchal	864 hab.	Chevry-en-Sereine	525 hab.
Ville-Saint-Jacques	766 hab.	Courcelles-en-Bassée	251 hab.
		Diant	182 hab.
		Esmans	910 hab.
		Forges	595 hab.
		La Brosse-Montceaux	799 hab.
		La Grande-Paroisse	2 785 hab.
		Laval-en-Brie	466 hab.
		Marolles-sur-Seine	1 721 hab.
		Misy-sur-Yonne	993 hab.
		Montereau-Fault-Yonne	18 592 hab.
		Montmachoux	233 hab.
		Noisy-Rudignon	625 hab.
		Saint-Germain-Laval	2 893 hab.
		Salins	1 067 hab.
		Thoury-Férottes	695 hab.
		Varennes-sur-Seine	3 490 hab.
		Voulx	1 844 hab.
CC Gatinais Val de Loing		CC de la Brie Nangissienne	
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 306 hab.	La-Chapelle-Rablais	996 hab.
Vaux-sur-Lunain	208 hab.		
Villebéon	483 hab.		
CC Bassée et Montois			
Balloy	332 hab.		
Bazoches-lès-Bray	864 hab.		
Châtenay-sur-Seine	1 014 hab.		
Coutençon	298 hab.		
Egigny	327 hab.		
Gravon	151 hab.		
Gurcy-le-Châtel	581 hab.		
La Tombe	230 hab.		
Montigny-Lencoup	1 343 hab.		
Villeneuve-les -Bordes	611 hab.		

hab. = population totale, recensement 2014 données INSEE (en vigueur au 01/01/2017)

Depuis ces dernières années, le territoire connaît une augmentation démographique constante avec 1345 habitants supplémentaires entre 2016 et 2017.

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

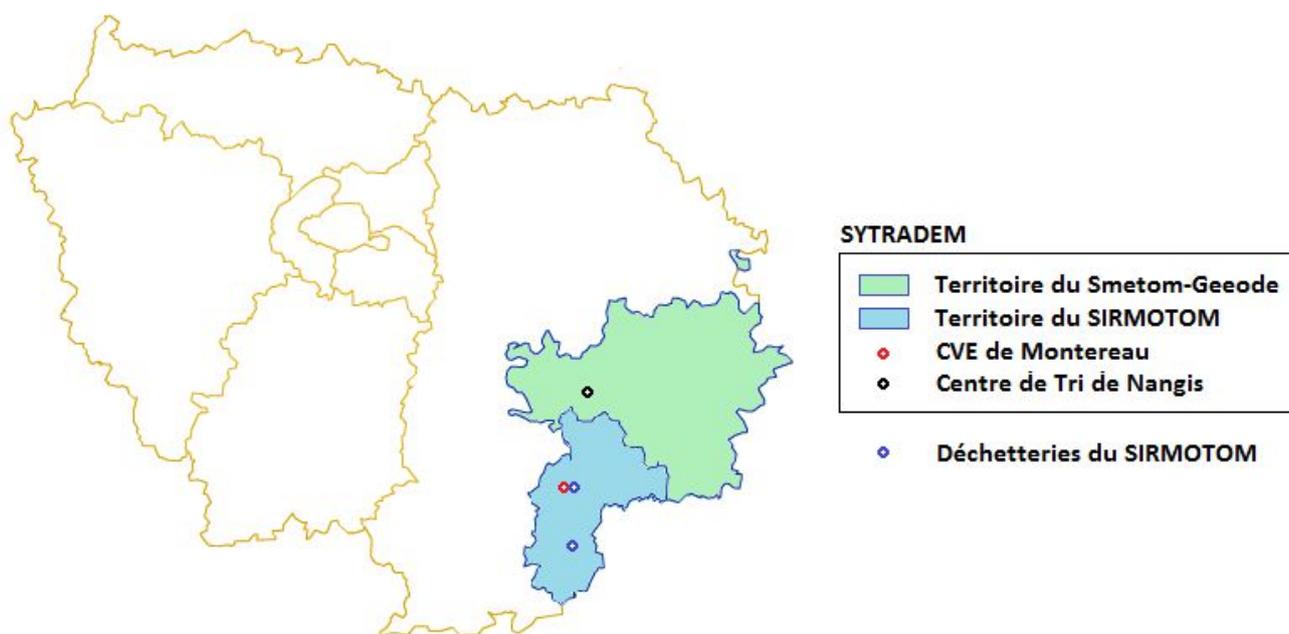
	Nombre de communes	Pop totale	Part / Population Total	% habitat collectif
CC Bassée-Montois	10	5 751	10,63%	2,40 %
CC Brie Nangissienne	1	996	1,84%	1,60 %
CC du Pays de Montereau	21	41 987	77,62%	39,56 %
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 997	3,69%	8,89 %
CC Moret Seine et Loing	5	3 360	6,21%	1,22 %
Total général	40	54 091	100,00%	31,40 %



1.2 Les compétences

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un nouveau syndicat de traitement : le SYTRADEM. Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 142 847 habitants relevant de ces deux syndicats et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée, la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Le CVE (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-Fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par Sovalem (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Veolia par une convention de DSP (délégation de service public).

Les communes et communautés de communes du SIRMOTOM



Synthèse des compétences par type de déchets

Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Mode d'organisation	PàP et AV	AV	AV	PàP et AV	PàP	AV
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					

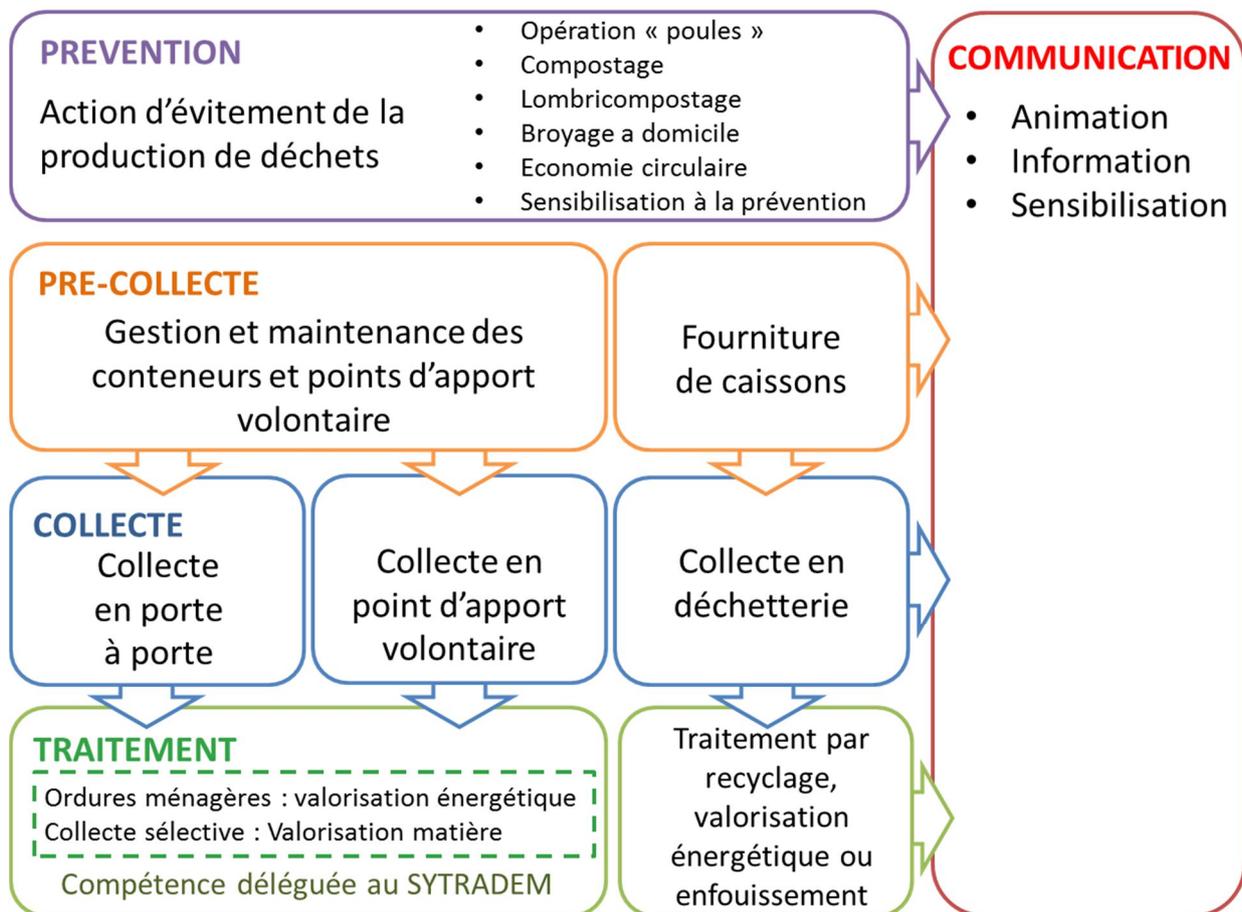
PàP : porte à porte / AV : apport volontaire



En 2017, le SIRMOTOM assure ainsi la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

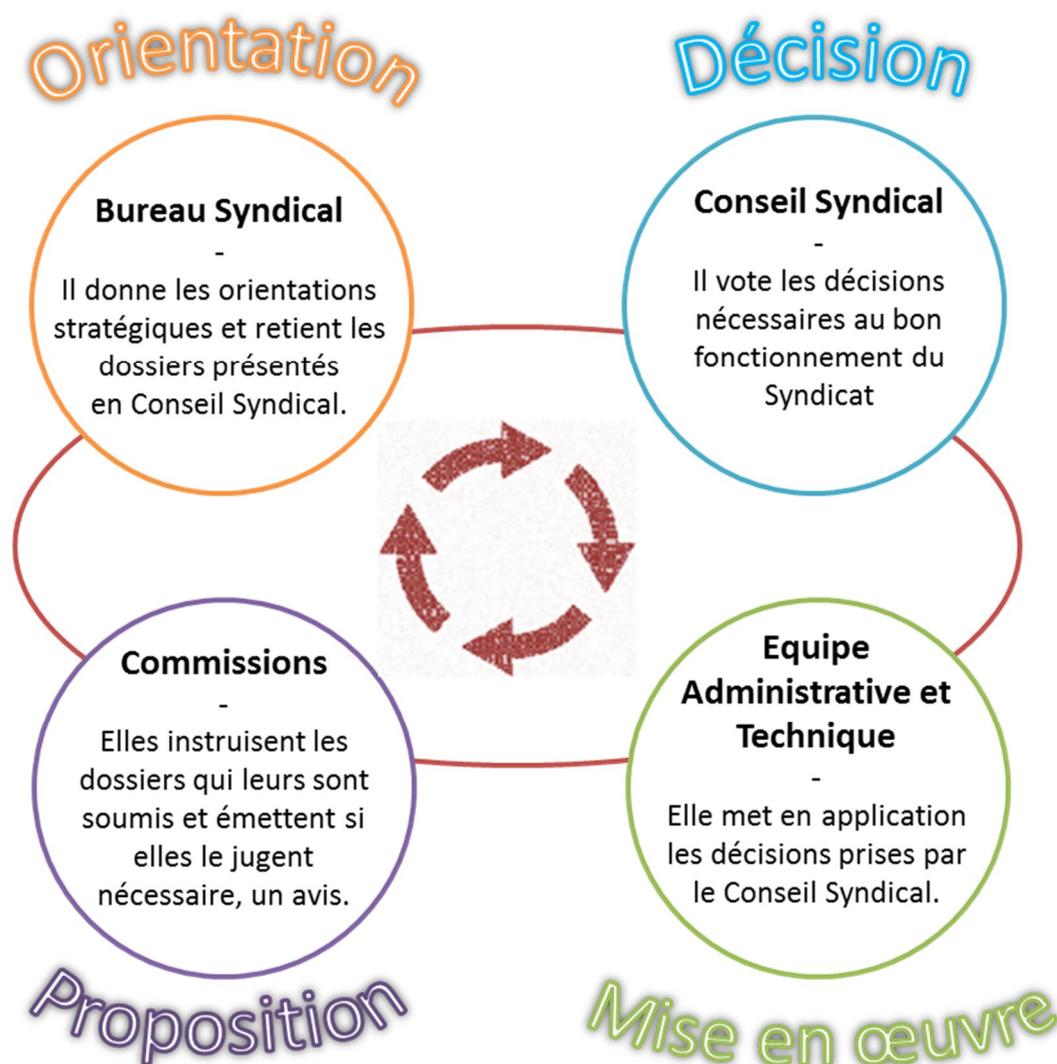
L'exercice de la compétence « collecte des ordures ménagères et assimilées » du SIRMOTOM se fait sur 40 communes réparties elles-mêmes dans 5 CC (Communautés de Communes) desservant ainsi 54 091 habitants. Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associés à la thématique « déchets ».

L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est déléguée au SYTRADEM.



1.3 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



1.3.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 29 juin 2017 par Monsieur James CHERON, maire de la ville de Montereau-Fault-Yonne, également conseiller régional d'Île-de-France. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).

1.3.2 Le bureau syndical

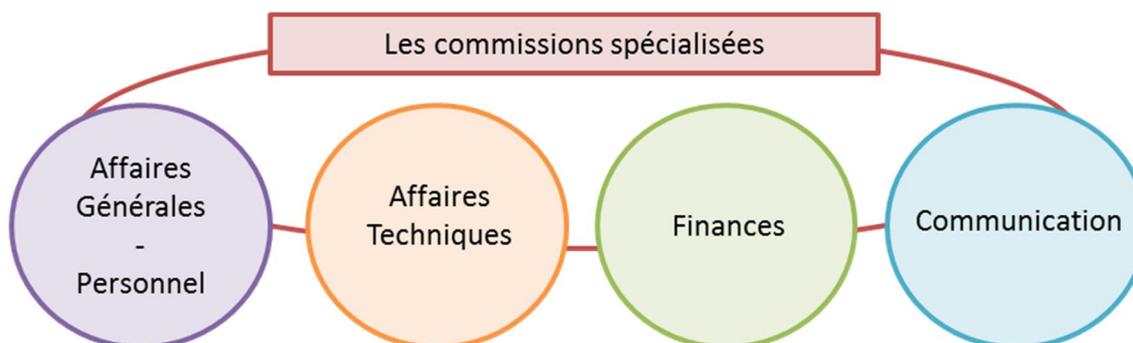
Le nouveau bureau syndical a été élu le 29 juin 2017 parmi les délégués du conseil syndical. Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. James CHERON
Vices Présidents	Me. Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1 ^{ère} vice-Présidente en charge des Finances
	M. Frédéric FONTAINE, 2 nd vice-Président en charge des Affaires Techniques
	M. Manuel AFONSO, 3 ^{ème} vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	M. Gérard ALLAIN, 4 ^{ème} vice-Président en charge de la Communication
Secrétaire	M. Damien BUZZI
Secrétaire-adjoint	M. Pierre TROUVE
Assesseurs :	M. Patrick POUSSEL
	M. Alain MUNOZ
	Me. Marie-Annick ROUSSELET
	M. Stéphane CADARIO
	M. Vincent CHIANESE
	M. Alain CORBIN

1.3.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de quatre (Affaires générales – Personnel, Affaires techniques, Finances et Communication). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.



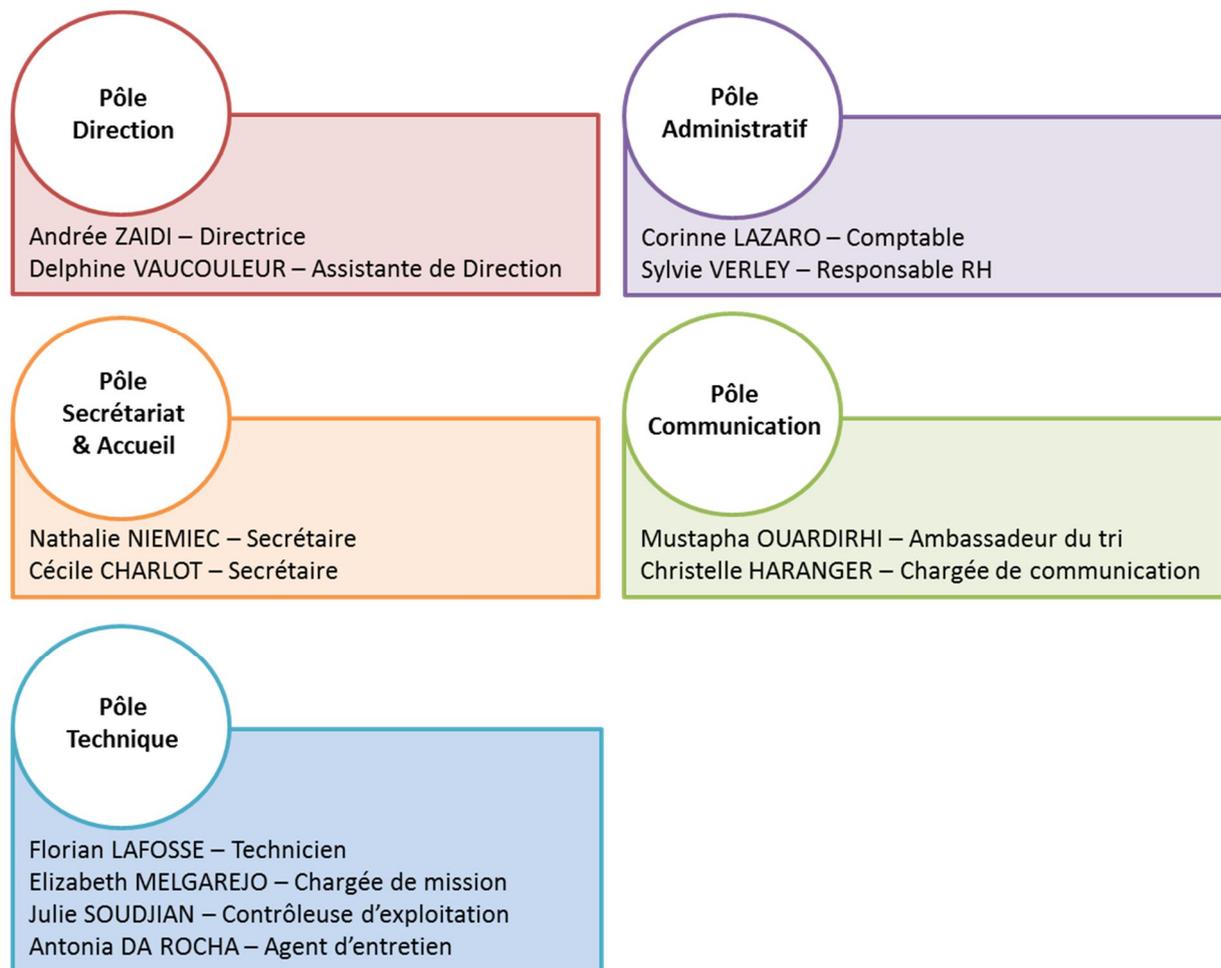
1.3.4 Les équipements du SIRMOTOM

Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants :

- Un bâtiment administratif situé à Montereau-Fault-Yonne ;
- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants à Montereau-Fault-Yonne ;
- Un quai de transfert situé à Montereau-Fault-Yonne pour la collecte sélective destinée au centre de tri SYTRAVAL à Nangis ;
- Deux déchetteries situées à Montereau-Fault-Yonne et à Voulx

1.3.5 L'équipe administrative et technique

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2017 est composée d'une équipe de 13 agents répartis dans différents services.



1.3.6 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **TEMACO** (bacs) ;
- **Plastic Omnium** (composteurs) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté** (collecte en porte à porte)
- **COVED** :
 - Exploitation des déchetteries ;
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Traitement des encombrants ;





- **AIP Refon :**
 - Collecte des encombrants sur demande ;
 - Livraison des composteurs et des poulaillers ;

Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique)
- **SYTRAVAL** (tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage)
- **VERALLIA** (recyclage du verre)

Plateforme de compostage de Samoreau (Sapins de Noël)

ISDND de Champigny sur Yonne (Encombrants)

Déchetteries

- **JMC Vert** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytoresource** (déchets verts des déchetteries) ;
- **DLB** (terre) ;
- **ISDND de Champigny-sur-Yonne** (encombrants et gravats) ;
- **Centre de regroupement COVED** (batteries) ;
- **COVED Sens** (cartons) ;
- **COVED** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Vert le Grand** (plâtre non valorisable) ;
- **Dépolia Varax** (plâtre valorisable) ;
- **HER Environnement** (huiles de friture) ;
- **Depolia et DI Services** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg et COVED Sens** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre et filtres Brita) ;
- **Rodor** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;

Eco-Organismes

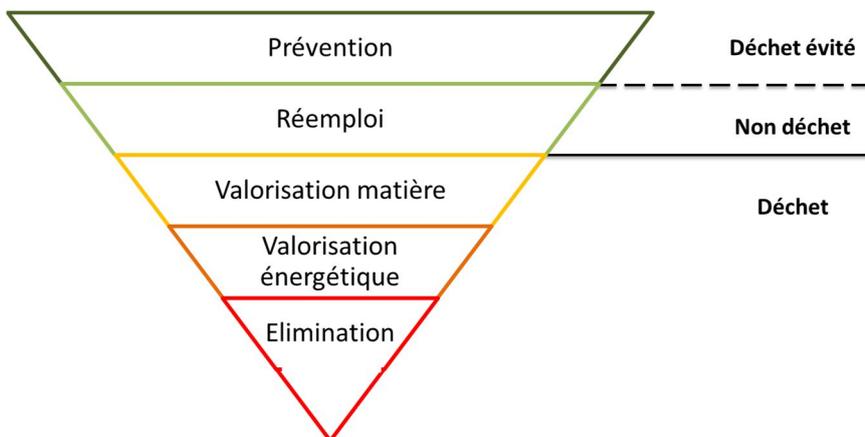
- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Recylum** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;

2 Prévention et communication

2.1 La prévention

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La «prévention» de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.

Durant l'année 2017, les grandes opérations annuelles de prévention, dont certaines issues du plan local de prévention du SIRMOTOM arrivées à son terme fin 2016, se sont poursuivies :

- Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Promotion du compostage ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Promotion du Stop Pub ;
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire ;
- Sensibilisation au jardinage écologique ;
- Sensibilisation aux achats éco-responsables (éviter les petits conditionnements généralement sur-emballés, réemploi/réparation, cadeau zéro déchets, etc.)
- Etc.



Ces actions dont certaines, emblématiques de notre territoire (poules) ou à l'échelle nationale (stop pub), ont pour objectif de faire diminuer la part de déchets collectés et traités par la collectivité, en évitant la production des déchets à la source, ou en permettant une valorisation directe de ces derniers par les ménages (compostage, réemploi, etc.).

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est d'ailleurs entièrement dédié à la prévention des déchets.

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice de réduction de déchets global est de 99,09 %. Ci-dessous les indices de réduction détaillés par flux principaux de déchets :

- OMR : 92,86 %
- Encombrants : 81,84 %
- Verre : 96,76 %
- Emballages : 143,47 %
- JRM : 75,73 %
- Déchetteries : 110,49 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010.

Attention : Cet indice ne tient pas compte de l'évolution de la population sur le territoire du SIRMOTOM (+3 529 habitants entre les données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2014 utilisées en 2017).

2.1.1 Plan de prévention

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Ile de France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7 % en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints et dès 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.



2.1.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

En 2017, le SIRMOTOM a doté 50 nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. La distribution a eu lieu en mai et a été également l'occasion de partager avec les familles adoptantes des années précédentes sur la prévention des déchets et les services du SIRMOTOM. L'opération rencontre toujours autant de succès.

A noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire.

2.1.3 Compostage

En 2017, le SIRMOTOM a distribué 305 composteurs, contre 241 en 2016 et 239 en 2015. L'utilisation du service est donc légèrement supérieure par rapport aux années précédentes.

Le développement du compostage partagé dans les espaces communs est également poursuivi avec notamment l'installation de composteurs dans 2 écoles et une maison de retraite.

2.1.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs.

En 2017, le service s'est déroulé d'avril à août mais a ensuite dû être interrompu du fait du départ de la personne en charge de l'activité. Le bilan sur 5 mois de fonctionnement est le suivant :

- 84 rendez-vous (contre 89 en 2016 et 104 en 2015)
- 699 m³ de déchets verts broyés (contre 605,5 m³ en 2016 et 608 m³ en 2015).

Suite à l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les services techniques qui en ont fait la demande ont ainsi pu profiter en 2017 de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

Ce service permet donc, cette année encore, l'évitement d'une quantité de déchets supérieure à celle des années précédentes et cela malgré une période de fonctionnement de seulement 5 mois.

2.1.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien lors de message sur le flux facebook du syndicat, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux comme par exemple la semaine nationale du compostage de proximité qui s'est déroulée du 25 mars au 9 avril 2017. A cette occasion, le SIRMOTOM a réalisé des visites d'informations gratuites avec distribution de compost dans des jardins ouvriers, familiaux et dans les serres municipales de la ville de Montereau-Fault-Yonne.



2.2 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

2.2.1 Les animations scolaires

Les animations scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au lycée). Elles durent environ 1h30 et couvrent 4 thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (les produits dangereux, la réduction des déchets, le tri et le recyclage, et le compostage).



En 2017, l'ambassadeur du tri est intervenu dans 55 classes de 13 écoles sur 10 communes. Au total, c'est plus de 1 469 enfants qui ont ainsi été sensibilisés grâce aux animations faites dans les classes du territoire.

2.2.2 La communication en porte à porte

L'objectif de la communication en porte à porte est multiple : cela permet d'informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri afin de diminuer les refus de tri et d'augmenter les tonnages de la collecte sélective, mais également de former les usagers à l'utilisation des nouveaux dispositifs comme les conteneurs semi-enterrés ; et enfin de rappeler les gestes à adopter comme de veiller à rentrer les bacs afin qu'ils ne restent pas à demeure sur la voie publique.

En 2017, avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés sur trois sites d'« habitat vertical » une grande partie de la communication en porte à porte de l'ambassadeur du tri, parfois accompagné de stagiaires de l'Ecole de la deuxième Chance (E2C), a permis de rappeler aux usagers les bonnes pratiques concernant la gestion de leurs déchets, de les former au tri sélectif, et d'afficher des consignes dans les halls, les locaux de propreté et les conteneurs.

Au total, c'est donc 246 personnes qui ont pu être sensibilisées pendant les campagnes de porte à porte de 2017.

2.2.3 Les autres animations

En marge des animations scolaires, le SIRMOTOM s'appuie également sur des visites de déchetterie, des animations en clubs sportifs et en centres de loisirs, ou des interventions dans l'E2C ce qui a permis





de sensibiliser pas moins de 115 personnes en 2017.

En complément de ces animations, le SIRMOTOM est également présent sur des manifestations « grand public » afin de toucher un public toujours plus large. En 2017, le SIRMOTOM a tenu des stands d'informations sur 3 évènements :

La foire de Montereau qui s'est déroulée du 14 au 17 avril 2017 au parc des Noues de Montereau-Fault-Yonne. A cette occasion, le SIRMOTOM a proposé une exposition sur le tri et le recyclage, un



espace jeu sur le thème du tri des déchets avec une chaîne de tri pédagogique et un espace accueil du grand public composé de meubles en carton pour parler des compétences du SIRMOTOM et des différents moyens de réduction des déchets. Le bilan est de 170 personnes ayant visité le stand et de 58 enfants qui ont participé au jeu du tri.

En marge de cette manifestation principale, le SIRMOTOM a participé à la semaine nationale du compostage du 25

mars au 9 avril 2017 et au Salon du « mieux vivre » de Varennes sur Seine du 23 septembre 2017. Ces évènements ont permis de sensibiliser un peu plus d'une cinquantaine de personnes.

2.2.4 Les outils de communication

Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

En 2017, le site a été visité 59 611 contre 45 350 visites en 2016, soit une fréquentation en hausse de 31.4 %.

SIRMOTOM Vos questions Marchés publics Contact Espace collectivités

Sirmotom SYNDICAT DE LA RÉGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

NEWS : Inscription à l'opération "deux poules, un poulailler pour réduire vos [Lire toutes les news](#)

Découvrir le SIRMOTOM Prévention Compostage La collecte Le bac jaune Les encombrants Les apports volontaires Les déchetteries Animations

Trier mes déchets : Pourquoi ? Comment ?

Les horaires des déchetteries de Montereau et Voullx

Trouvez en un clic votre jour de collecte

Notre actu au jour le jour
Inscription à l'opération "deux poules, un poulailler pour réduire vos déchets"



Le magazine « Tom vous informe »

Le SIRMOTOM informe désormais ses usagers de ses services et de l'actualité du syndicat avec un magazine gratuit "Tom vous informe", distribué directement dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire à raison de deux parutions par an. Le 1^{er} numéro est sorti fin 2017.

Dossier

L'équipe du SIRMOTOM vous accueille 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne:
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30.
 - Le vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.
 Plus d'informations sur le site www.sirmotom.fr
 Infos pratiques / Une question sur le tri des déchets ? Appelez le SIRMOTOM
 ☎ N° Vert 0 800 45 63 15

Tom en chiffres

3 actions DU SIRMOTOM

1
3 395 composteurs offerts par le SIRMOTOM depuis 2010
 Plus de détails pour en bénéficier sur le site www.sirmotom.fr

2
1 300 d'écoles primaires et de collèges de notre territoire ont été sensibilisés au tri des déchets et au développement durable durant une année scolaire.

3
800 ont trouvé un foyer depuis 2013 dans le cadre de l'opération « 2 poules et 1 poulailler pour réduire nos déchets ».
 Prochaine session en 2018. Participation : 20 euros par foyer.

Les déchets en chiffres

Chaque année en France, un habitant produit en moyenne 354 kg* de déchets ménagers contre 404 kg sur le territoire du SIRMOTOM.

En 2016, un habitant du territoire du SIRMOTOM a produit en moyenne 596,6 kg de déchets, tous déchets confondus, comme suit :

Catégorie	Pourcentage	Poids (kg)
Matériaux non dangereux	25%	157,72
Papiers cartons	21%	179,55
Verres	20%	119,55
Verres	11%	77,78
Matériaux dangereux	11%	77,78
Textiles	8%	57,78
Ordures ménagères	-	357,72
Déchets verts	-	179,55
Verres	-	119,55
Matériaux dangereux	-	77,78
Encombrants	-	12,26
Papiers	-	9,78

* Source ADEME.

Les supports de communication

Lors des visites de terrain, des actions d'amélioration de la signalétique en faveur du tri sélectif sont menées. L'objectif est d'aider l'utilisateur dans son geste de tri quotidien. En 2017, des distributions de sacs de pré-collecte, de guides de tri, d'autocollants stop-pub (643 lots) ou de mémotris (400 unités) ont également été réalisées durant les animations scolaires. Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également présentes dans les locaux de propretés, dans les halls d'immeuble et sur les bacs de tri. Enfin, des expositions thématiques sont régulièrement éditées en grand format pour servir de support aux différentes actions de communications et de prévention. En 2017, une exposition thématique sur le tri a été créée et éditée ainsi que des supports d'informations sur les opérations poules et sur le SIRMOTOM et ses compétences.





Pourquoi recycler ?

Le circuit des déchets

Economiser les ressources naturelles

Au lieu d'extraire des ressources du sol (sable, pétrole...), on utilise de la matière existante pour produire de nouveaux objets et emballages.

Exemple :

1 tonne de consigne en aluminium recyclée = 2,44 tonnes de matière première pour produire la même quantité d'aluminium

Eviter le gaspillage

Un emballage vide, une fois recyclé, peut encore servir à fabriquer de nouveaux objets.

Exemples :

- plastique recyclé = nouvelles bouteilles, jouets, vêtements, couettes, tuyaux
- verre recyclé = bouteilles, pots et bocaux
- papier et documents recyclés = meubles, outils, électroménagers, carrosseries de voiture
- carton recyclé = emballages en carton

Limiter les pollutions

En recyclant, on évite une partie des pollutions (de l'air, de l'eau ou des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport et à la fabrication des produits.

Exemple : l'émission de gaz carbonique due au transport des matières premières et aux activités industrielles participe à l'augmentation de l'effet de serre et donc au réchauffement de la planète. Recycler permet de limiter ces émissions.

SIRMOTOM
Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères

SIRMOTOM

PRÉSERVEZ LES RESSOURCES NATURELLES : RECYCLEZ !

Dépôt en déchetterie* de Montereau et de Vouz de des capsules usagées en aluminium de café et de thé

Aluminium = création de nouvelles capsules
Marc de café et de thé = valorisation en compost

déjà 3 tonnes de capsules collectées en 4 ans + 15 % de capsules recyclées en 1 an

NOUVEAU

Dépôt en déchetterie Des cartouches filtrantes d'eau usagées

Plastique = habillage intérieur des véhicules
Charbon actif nettoyé = traitement de l'eau brute
Résine échangeuse d'ions valorisée

sirmotom.fr

N° Vert 0 800 45 63 15

AVIS AUX RESIDENTS

2.4.6 rue Louis BRAILLE et 1 rue PAREDES

Le SIRMOTOM vous informe que de nouveaux conteneurs semi-enterrés de collecte des déchets sont à votre disposition à partir du vendredi 03 mars 2017.

Merci de déposer vos déchets selon les consignes de tri indiquées sur chaque conteneur.

Une question sur les consignes de tri ?
Contactez l'ambassadeur du tri du SIRMOTOM au 01 64 32 67 23

RECYCLEZ VOTRE SAPIN DE NOËL !

Les sapins doivent être naturels, sans décoration ni neige artificielle

Tout autre déchet est interdit.
Aucun sapin déposé sur la voie publique, en dehors des points de collecte, ne sera ramassé.

SIRMOTOM - 22 rue de la Grande Hée 77150 Montereau-Fault-Yonne
tél. : 01.64.32.67.23 / mail : sirmotom@weirdoo.fr / site internet : www.sirmotom.fr

Les médias

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public. Ainsi, des articles sur l'actualité du Syndicat sont publiés dans la presse locale (La République de Seine et Marne), ainsi que dans les journaux communaux. Ces parutions dans la presse écrite sont complétées par la diffusion de spots, reportages, messages de sensibilisation et communiqués de presse, sur les radios locales (Oxygène et Evasion).

3 Indicateurs techniques

3.1 Indicateurs techniques : introduction

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des intervenants différents. Les principales missions sont assurées par des prestataires. Il existe quatre types de prestations : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la partie « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la partie « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

3.1.1 Collecte en porte à porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine—Véolia Propreté. Dans ce cadre, elle assure également la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels. Elle est également chargée de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins. Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte est assurée par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).



3.1.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La COVED se charge également de la collecte de ces points d'apport volontaire, repartis en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, le papier et le verre.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : les textiles et les piles.

Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec deux organismes (EcoTextile et le Relais) qui assurent la fourniture des bornes de collecte, leur collecte et la valorisation des déchets collectés.

Quant aux piles, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des mairies, du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage sur simple demande.



3.1.3 Déchetteries

L'exploitation des déchetteries a été confiée dans le cadre d'un marché le 15/04/2014, pour une durée de 5 ans à la société COVED. Dans ce cadre, elle assure la gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestions des enlèvements...). Le SIRMOTOM gère uniquement la fourniture des caissons, et la gestion des problématiques liées aux éco-organismes.



3.1.4 Services « annexes »

L'appellation « services annexes » rassemble l'ensemble des services n'appartenant pas aux catégories précédentes. Il s'agit notamment de :

- **La collecte des dépôts sauvages de déchets** confiée dans le cadre d'un marché le 09/09/2015 (lot 4 du marché de collecte), pour une durée de 7 ans à la société COVED. Il s'agit de collecter les dépôts sauvages de déchets d'un volume supérieur à 5 m³, sur demande des communes.
- **La fourniture et la livraison des composteurs.** L'achat des composteurs est assuré par le SIRMOTOM, et la livraison et le montage sont confiés par lettre de commande à l'association d'insertion AIP REFON.
- **La collecte sur demande des encombrants,** est assurée par l'association d'insertion AIP REFON, et vise à aider les personnes ne disposant pas de moyens humains ou techniques pour se débarrasser de leurs encombrants. Une participation forfaitaire est demandée à l'utilisateur pour ce service.
- **Le service de broyage des déchets verts à domicile** est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur.





3.2 Indicateurs techniques : précollecte des déchets

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetteries), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

3.2.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La livraison est assurée par Aubine-Veolia Propreté, qui est également en charge de la maintenance. La fourniture des bacs diffère en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, les bacs varient entre 140, 240, 360 litres. Les volumes de 770 litres en ordures ménagères et 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

Volume et nombre de bacs installés sur le territoire

		2014	2015	2016	2017
Parc ordures ménagères	Volume en litres	6 719 760	6 803 440	7 012 400	7 095 020
	Nombre de bacs	23 533	23 765	24 173	24 379
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 747 760	3 819 340	3 928 500	3 997 360
	Nombre de bacs	18 269	18 473	18 764	18 960

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine—Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

Nombre et type d'interventions réalisées sur les conteneurs en 2016.

Types d'intervention	2016		2017	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Dotation	435	306	211	205
Dotation échange	315	157	159	156
Retrait	0	0	7	11
Retrait échange	255	159	158	154
Remplacement conteneur cassé	323	14	266	415
Remplacement conteneur volé	43	327	35	10
Remplacement conteneur brûlé	4	5	25	8
Couvercle cassé	11	10	0	0
Roue cassée	14	5	6	6

3.2.2 Points d'apport volontaire aériens

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire (PAV.) pour la collecte du verre et des Journaux/Revues/Magazines (JRM) répartis sur les 40 communes. Fin 2017, on dénombre 143 bornes à verre et 125 bornes JRM installées.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

Nombre de points d'apport volontaire aériens par flux et par commune en 2017.

	Papier	Verre		Papier	Verre
Balloy	1	1	La Tombe	1	1
Barbey	1	1	Laval En Brie	2	2
Bazoches Les Bray	2	2	Lorrez Le Bocage	3	3
Blennes	1	1	Marolles Sur Seine	4	6
Cannes Ecluses	5	6	Misy Sur Yonne	3	4
Châtenay Sur Seine	2	4	Montereau	26	30
Chevry En Sereine	2	2	Montigny Lencoup	3	4
Courcelles En Bassée	2	2	Montmachoux	1	1
Coutencon	1	1	Noisy Rudignon	2	2
Diant	1	1	Saint Ange Le Vieil	1	1
Dormelles	2	3	Saint Germain Laval	8	8
Egigny	1	1	Salins	3	3
Esmans	3	3	Thoury Ferrottes	2	3
Flagy	3	3	Varennes Sur Seine	10	10
Forges	2	2	Vaux Sur Lunain	1	1
Gravon	1	1	Ville Saint Jacques	2	2
Gurcy Le Château	2	2	Villebéon	3	3
La Brosse Montceaux	2	4	Villemarechal	2	3
La Chapelle Rablais	2	3	Villeneuve Les Bordes	2	2
La Grande Paroisse	5	6	Voux	5	5



3.2.3 Points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés

Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.

Le SIRMOTOM compte actuellement 71 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 38 points d'apport volontaire Ordures Ménagères (36 semi-enterrés et 2 enterrés) ;
- 22 points d'apport volontaire Emballages (21 semi-enterrés et 1 enterré) ;
- 6 points de collecte verre (5 semi-enterrés et 1 enterré) ;
- 5 points de collecte papier (4 semi-enterrés et 1 enterré).



3.2.4 Suivi de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM.

En 2017, le collecteur a procédé à 2 206 refus de collecte (contre 1 638 en 2016 et 1 387 en 2015).

Nombre de refus de collecte 2017 par commune.

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
Balloy	14	Laval en Brie	7
Barbey	0	Lorrez le Bocage	140
Bazoches les Bray	59	Marolles sur Seine	43
Blennes	39	Misy sur Yonne	10
Brosse Montceaux (la)	50	Montereau	535
Cannes Ecluse	36	Montigny Lencoup	42
Chapelle Rablais (la)	24	Montmachoux	8
Chatenay sur Seine	64	Noisy Rudignon	4
Chevry en Sereine	25	Saint Ange le Vieil	6
Courcelles en Bassée	4	Saint Germain Laval	39
Coutençon	11	Salins	50
Diant	16	Thoury Ferrottes	18
Dormelles	32	La Tombe	14
Egligny	14	Varennes sur Seine	193
Esmans	7	Vaux sur Lunain	6
Flagy	10	Villebéon	27
Forges	33	Villemaréchal	21
Grande Paroisse (la)	269	Villeneuve les Bordes	19
Gravon	17	Ville Saint Jacques	27
Gurcy le Châtel	20	Voulx	176





3.3 Indicateurs techniques : collecte des déchets

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens de cette prise en charge, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.3.1 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment au niveau de la fréquence de collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchet provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2017

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papier administratif (bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose de la commune de Montereau-Fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-Fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées			
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Densité
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	1 borne pour 1 423 habitants
Emballages ménagers	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	1 borne pour 2459 habitants
Verre	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	1 borne pour 363 habitants
Papier	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	1 borne pour 416 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	1 point de collecte pour 1 040 habitants
Textiles	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	1 borne pour 1 104 habitants
Piles	SIRMOTOM	Borne à piles	1 borne pour 1 258 habitants

3.3.2 Parc des camions de collecte

Aubine : En 2017, 9 bennes ont été utilisées pour la collecte en porte à porte.

COVED : 1 camion grue affecté à la collecte des points d'apport volontaire, et un semi-remorque pour le transfert des encombrants.



Kilométrage parcouru et gazole consommé par les véhicules (Aubine et COVED – Principaux flux 2017)

Kilométrage total	Aubine	Coved
OMR	93 835 km	2 532 km
Emballages ménagers	58 901 km	946 km
Encombrants	5 935 km	
Papier		5 377 km
Verre		9 823 km
Sous total :	158 671 km	18 678 km
Total :	177 349 km	
Consommation gazole (en litre)	128 007 L	10 272 L
Total :	138 279 L	
Conso moyenne (L/100km)	81 L / 100km	55 L / 100km
Nombre de Véhicules :	9	2

3.3.3 Evolution de l'organisation de la collecte

En 2018, aucun changement des fréquences de collecte en porte à porte n'est envisagé. Concernant la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages en points d'apport volontaire enterré/semi-enterré, le SIRMOTOM généralise l'implantation de ce moyen de pré-collecte lors des créations d'habitats collectifs.

Un plan de renouvellement des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire est en cours de préparation depuis l'année 2017 afin de densifier le réseau et de passer sur des points d'apport volontaire enterrés/semi-enterrés. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire en fonction des besoins exprimés. Les travaux devraient se scinder en 3 phases dont la première débiterait début 2019.

3.3.4 Performances de collecte



Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

La collecte des ordures ménagères est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés entre 2015 et 2017

Tonnages OMR	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAP	18 887,25	18 223,60	17 964,83	- 1,42%
PAV	90,38	256,44	413,26	+ 61,15%
Total	18 977,63	18 480,04	18 378,09	- 0,55%



Analyse : L'augmentation du tonnage collecté en PAV est due à l'accroissement du nombre de points de collecte disponibles. En 2017, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 0,55 % pour s'établir à 18 378,09 tonnes ce qui représente une moyenne annuelle de 339,76 kilogrammes par habitant.



Les emballages ménagers

La collecte des emballages ménagers est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages des emballages ménagers collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Emballages	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAP	734,96	904,22	975,40	+ 7,87 %
PAV	6,00	14,52	23,02	+ 58,54 %
Total	740,96	918,74	998,42	+ 8,67 %



Analyse : Depuis 2016, les fréquences de collecte ont été uniformisées sur l'ensemble des communes, en devenant hebdomadaire. A la suite de cette évolution, les tonnages collectés avaient progressé en passant de 741 tonnes en 2015 à 919 tonnes en 2016. Cette augmentation se confirme avec 998 tonnes pour l'année 2017. Enfin, comme pour le flux « ordures ménagères », cette progression s'est vue encore davantage accentuée pour la collecte en points d'apport volontaire, notamment grâce à l'accroissement du nombre de points de collecte disponibles. En 2017, le tonnage de collecte sélective des emballages ménagers a augmenté de 8,67 % pour s'établir à 998,42 tonnes ce qui représente une moyenne annuelle de 18,46 kilogrammes par habitant.

Les encombrants (PaP et sur demande)

Collecte en porte à porte (PaP) : La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d'être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l'ISDND de Champigny sur Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l'ensemble des communes.



Collecte sur demande : pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM propose un service de collecte sur rendez-vous payant. Le coût de la prestation est, pour partie, pris en charge par le Syndicat. Il reste à payer une part forfaitaire pour l'usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries (cf. partie suivante : Indicateurs techniques : les déchetteries).

Evolution des tonnages des encombrants collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Encombrants	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAP	607,34	633,16	594,46	- 6,11 %
Sur demande (volume)	19 demandes 90 m ³	34 demandes 220 m ³	38 demandes 85 m ³	+ 11,76 % demandes



Analyse : Une légère baisse (- 6,11 %) est enregistrée en 2017 pour un total de 594,46 tonnes collectées en porte à porte, ce qui représente une moyenne annuelle de 10,99 kilogrammes par habitant. A l'inverse, les demandes d'enlèvements sur demande ont augmenté de 11,76 % (en nombre de demandes) et cela malgré une diminution du volume estimé.



Les JRM (Journaux/Revue/Magazines)

La collecte des JRM est assurée par la COVED. Ces derniers sont ensuite déchargés sur le quai de transfert du SIRMOTOM au centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d'être pris en charge par le SYTRADEM pour être traités dans un centre de tri puis recyclés.

Evolution des tonnages de JRM collectés entre 2015 et 2017

Tonnages JRM	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	486,00	505,42	440,88	- 12,77 %



Analyse : En 2017 le tonnage de JRM a diminué de 12,77 % pour s'établir à 440,88 tonnes, ce qui représente une moyenne annuelle de 8,15 kilogrammes par habitant.



Le verre

La collecte du verre est assurée par la COVED. Le matériau est ensuite stocké sur une plateforme dédiée au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne, avant d'être pris en charge directement par Verallia pour être recyclé.

Evolution des tonnages des verres collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Verre	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	942,00	1 010,14	981,60	- 2,83 %



Analyse : Une légère baisse (- 2,83 %) est enregistrée en 2017 pour un total de 981,6 tonnes collectées ce qui représente une moyenne annuelle de 18,15 kilogrammes par habitant.



Les sapins

La collecte des sapins de Noël est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de collecte exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune, le syndicat assurant la fourniture de la signalétique.

Evolution des tonnages des sapins collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Sapins	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	9,32	9,42	11,53	22,40 %



Analyse : En 2017, avec 52 points de collecte dispersés sur le territoire du SIRMOTOM, 11,53 tonnes de sapins ont ainsi été collectés. Avec une hausse de 22,40 % par rapport à 2016, c'est un nouveau record de collecte qui est atteint cette année pour l'opération.



Le papier administratif

La collecte du papier administratif est assurée par Véolia Propreté. Elle concerne uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.

Evolution des tonnages des papiers administratifs collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Papier	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	15,68	10,90	11,64	6,79 %



Analyse : En 2017, le tonnage de papier administratif semble se stabiliser après la baisse mesurée en 2016. Il a même légèrement augmenté de 6,79 % pour s'établir à 11,64 tonnes ce qui représente une moyenne annuelle de 0,21 kilogrammes par habitant.



Les textiles

La mise à disposition des bornes d'apport textile est assurée par deux organismes, Le Relai (24 bornes) et EcoTextile (25 bornes). Ils sont chargés de la collecte et de la valorisation des vêtements, linges et chaussures qui y sont déposés.

Evolution des tonnages des textiles collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Textiles	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	109,2	115,80	105,72	- 8,70 %



Analyse : En 2017, le tonnage de textiles collecté a diminué de 8,70 % pour s'établir à 105.72 tonnes légèrement en dessous de celui de 2015, ce qui représente une moyenne annuelle de 1,95 kilogrammes par habitant.



Les piles

Des points de collecte de piles sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande par le Syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie et est donc comptabilisé avec le flux déchetterie. Le contenu de ces points de collecte n'étant pas pesé lors de l'enlèvement avant dépôt en déchetterie, les poids indiqués dans le tableau ci-après ne sont que des estimations.

Evolution des tonnages des piles collectés entre 2015 et 2017

Tonnages Piles	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
PAV	200 kg	250 kg	220 kg	- 12,00 %
Enlèvements	7 demandes	9 demandes	9 demandes	Stable



Analyse : Ce service, complémentaire à l'apport des déchets dangereux en déchetterie, a pour objectif de capter une part toujours plus importante de ces petits déchets qui pourraient être facilement jetés dans les ordures ménagères.

3.4 Indicateurs techniques : les déchetteries

3.4.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-Fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx. La gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestion des enlèvements...) est assurée par la COVED. Elle assure l'enlèvement des caissons de déchetteries et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités.

Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'une feuille de renseignement dûment complétée et signée, et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur devra impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limité à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.



Déchetterie de Montereau

1, rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau
Tél. : 01 60 57 00 52

Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx
Tél. : 01 60 96 90 04





Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Vouix
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Vouix
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Ces déchetteries sont à disposition sur le territoire du SIRMOTOM pour y déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage.

Plus de détails sur les déchets acceptés dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM :

<http://www.sirmotom.fr/les-dechetteries/dechets-acceptes.html>

En cas de question n'hésitez pas à vous renseigner en appelant :





3.4.2 Fréquentation

Le nombre de passages en déchetterie a connu une forte progression entre 2016 et 2017 (+13,75% passages). Cette hausse conforte celle déjà mesurée entre 2015 et 2016 (+8,25% de passages) et confirme « l'attractivité » des déchetteries.

Fréquentation entre 2015 et 2017 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetterie	Voulx			Montereau-Fault-Yonne		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Type de tiers						
Association	35	43	32	41	49	77
Collectivité	115	102	144	784	949	769
Hors catégorie	3	1	9	90	129	237
Particulier	12 674	13 994	17 327	31 617	33 846	37 283
Professionnel hors territoire	0	0	3	74	96	99
Professionnel	9	10	45	351	329	338
Résidence secondaire	576	668	747	299	303	355
Total	13 412	14 818	18 307	33 256	35 701	39 158

3.4.3 Tonnages collectés

L'année 2017 représente une année complète de fonctionnement « normale » pour les deux déchetteries du SIRMOTOM, suite à la fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la déchetterie de Voulx, et les inondations de 2016 qui ont probablement eu un impact sur les tonnages collectés. Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse de la page suivante.

Bilan et analyse 2017 :

- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Voulx est de 2 838,562 tonnes (hors PAV et bornes textiles), soit une hausse de 13,28 % par rapport à 2016 ;
- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne est de 7 640,083 tonnes (hors PAV et bornes textiles), soit une hausse de 13,83 % par rapport à 2016 ;
- le tonnage total collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM est de 10 478,645 tonnes (hors PAV et bornes textiles), soit une hausse de 13,68 % par rapport à 2016.

L'évolution globale des tonnages captés en déchetterie est assez similaire sur les deux déchetteries environ (+ 13,63 %), avec cependant des tonnages plus importants captés sur Montereau-Fault-Yonne (de l'ordre de 2,7 fois plus). A noter également les tonnages captés par les bennes éco-mobilier qui décollent notamment du fait de l'installation d'une benne sur la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne.



Tonnage collecté en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage Voux 2017	Tonnage Montereau 2017	Tonnage Global 2016	Tonnage Global 2017	Différence Global 2016-2017	% différence 2016-2017
Gravats	940,940	2 302,900	3 083,100	3 243,840	160,740	5,21 %
Déchets verts	680,850	1 767,260	1 929,020	2 448,110	519,090	26,91 %
Tout-venant incinérables	342,440	1 357,220	1 586,680	1 699,660	112,980	7,12 %
Tout-venant encombrants	343,580	1 300,020	1 171,020	1 643,600	472,580	40,36 %
Mobilier (EcoMobilier)	142,540	43,220	54,700	185,760	131,060	239,60 %
Plâtre non valorisable	135,340	340,260	544,640	475,600	-69,040	-12,68 %
Plâtre valorisable	30,500	20,960	90,400	51,460	-38,940	-43,08 %
Ferrailles	101,440	204,300	300,200	305,740	5,540	1,85 %
Terre	-	44,860	84,220	44,860	-39,360	- 46,73 %
Carton	31,720	31,980	63,840	63,700	-0,140	-0,22 %
Pneus non valorisables	5,840	17,980	14,680	23,820	9,140	62,26 %
Pneus valorisables (Aliapur)	5,521	23,921	31,770	29,442	-2,328	- 7,33 %
DEEE	55,454	142,111	202,790	197,565	-5,225	-2,58 %
Déchets dangereux	14,729	26,461	39,107	41,190	2,083	5,33 %
Huile de vidange	6,370	11,910	15,390	18,280	2,890	18,78 %
Piles	0,543	0,872	1,700	1,415	-0,285	- 16,76 %
Huile végétale	0,320	0,925	1,100	1,245	0,145	13,14 %
Capsules Nespresso	0,200	0,202	0,890	0,402	-0,488	- 54,83 %
Ampoules et néons	0,122	0,227	0,640	0,349	-0,291	- 45,47 %
Batteries	0,000	2,342	0,990	2,342	1,352	136,52 %
Radiographies	0,057	0,082	0,400	0,139	-0,261	- 65,25 %
Cartouches d'encre	0,056	0,071	0,230	0,127	-0,103	- 44,78 %
Bouteilles de gaz	92 unités	233 unités	-	325 unités		
Extincteurs	147 unités	248 unités	-	395 unités		
Total	2 838,562	7 640,083	9 217,507	10 478,645	1 261,138	13,68 %



3.4.4 Apports des professionnels

Depuis l'année 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons sont acceptés à titre gracieux et les dépôts de mobiliers sont gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier.

Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM

	Unité	Montereau				Voux			
		Professionnels		Professionnels hors territoire		Professionnels		Professionnels hors territoire	
		Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume
Tout-venant Incinérables	Tonne	203	129,75	60	36,25	26	14,75	1	0,50
Tout-venant encombrants	Tonne	121	77,25	36	19,00	15	10,00	3	1,50
Plâtre	Tonne	58	28,50	14	8,75	1	0,25	1	0,75
Plâtre valorisable	Tonne	5	2,50	29	20,25	3	1,50	1	0,25
Carton	Tonne	63	38,75	3	1,00	10	3,50	0	0,00
Déchets verts	Tonne	11	7,50	2	0,50	2	1,00	0	0,00
Ferrailles	Tonne	78	30,25	38	13,75	19	8,00	3	0,75
Gravats	Tonne	63	34,75	18	12,00	5	2,50	0	0,00
Sous total	Tonne	602	349,25	200	111,50	81	41,50	9	3,75
Ampoules et néons	Unité	5	53,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Verre	Unité	2	2,75	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vêtements	Unité	1	3,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Sous total	Unité	8	58,75	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Piles	Litre	1	2,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Aérosols	Litre	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Phytosanitaires	Litre	1	1,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Solvants	Litre	1	40,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Acides et bases	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Produits particuliers	Litre	3	13,00	0	0,00	1	1,00	0	0,00
Emballages vides souillés	Litre	2	39,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Huile de vidange	Litre	2	32,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pâteux	Litre	15	334,50	0	0,00	5	54,50	0	0,00
Sous total	Litre	26	463,00	0	0,00	6	55,50	0	0,00

Bilan et analyse 2017 :

- le tonnage total collecté est de 506 tonnes contre 365,25 tonnes en 2016, soit une hausse de 38,5 % ;
- le volume total collecté est de 518,5 litres contre 941 litres en 2016, soit une baisse de 44,9 % ;
- Le nombre d'apports en 2017 est de 932 contre 676 en 2016, soit une augmentation de 37,9 %.



Globalement, par rapport à l'année 2016, une hausse du nombre d'apports et des tonnages par les professionnels en déchetterie est mesurée et cela même si à l'inverse, en parallèle, une diminution des déchets quantifiés en volume (principalement DMS) est observée.





3.5 Indicateurs techniques : traitement des déchets

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des journaux, revues, magazines, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

3.5.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Montereau-Fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

En 2017, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élevaient à un total de 20 077,77 tonnes, correspondant aux flux des ordures ménagères résiduelles, et aux « Tout-venant incinérables » collectés en déchetteries.

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité des installations, les performances énergétiques des installations et le devenir des résidus de traitement.

3.5.2 Emballages ménagers (CS) et journaux/revues/magazines (JRM)

Collectés par le prestataire Aubine, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du centre de valorisation énergétique (CVE), puis transférés par gros porteurs vers le Centre de Tri de Nangis géré par le SYTRAVAL.

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant les installations de tri et le devenir des refus de tri.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Nangis pour être utilisée lors des caractérisations. En 2017, SYTRAVAL a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des Journaux/Revue/Magazines dont les moyennes sont présentées ci-après.

Evolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2017

	Pourcentage de refus		
	2015	2016	2017
Journaux, revues, magazines	5,6	9,2	7,28
Emballages ménagers	12,8	12,9	13,45



Au Centre de Nangis, le tri des JRM et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.

Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM

	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
Tonnages entrants 2017	967,32	443,78
Taux de refus 2017 (caractérisation)	13,66%	7,30%
Tonnages refus 2017	132,11	32,37
Tonnages sortants 2017	835,21	411,41

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2018 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de l'augmentation des tonnages par rapport à l'année 2016, le taux de refus en 2017 a progressé de 0,46 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux journaux, revues, magazines, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement semble s'améliorer avec moins 1,92 % sur le taux de refus.

3.5.3 Déchets des autres collectes

Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP :
 - Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
 - 11,64 tonnes en 2017.

- Encombrants en PaP :
 - ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia ;
 - 594,46 tonnes en 2017.

- Encombrants à la demande :
 - Rejoignent la déchetterie de Montereau et apparaissent donc dans ses flux.

- Sapins de Noël en « PAV » :
 - Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia
 - 11,53 tonnes en 2017

- Verre en PAV :
 - Recyclage par Verallia
 - 981,6 tonnes en 2017



3.5.4 Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondant.

Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2017
Gravats	JMC Vert,	Valorisation matière	3 243,840
	ISDND de Champigny sur Marne	Stockage	
Déchets verts	JMC Vert, Phytoystore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 448,110
Tout-venant Incinérables	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	1 699,660
Tout-venant encombrants	ISDND de Champigny-sur-Yonne	Stockage	1 643,600
DEA (Mobilier)	Ecomobilier / Ourry	Valorisation matière	185,760
Plâtre non valorisable	Exutoire spécialisé de Vert le Grand	Stockage	475,600
Plâtre valorisable	Dépolia Varax	Valorisation matière	51,460
Ferrailles	Derichebourg et COVED Sens	Valorisation matière	305,740
Terre	JMC Vert et DLB	Valorisation matière	44,860
Carton	COVED Sens	Valorisation matière	63,700
Pneus non valorisables	COVED	Valorisation matière	23,820
Pneus valorisables	Aliapur / Erric	Valorisation matière	29,442
DEEE	OCAD3E et Ecologic / SEMAER	Valorisation matière	197,565
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC et le centre de regroupement de COVED	Traitement spécialisé	41,190
Huile de vidange	Rodor	Valorisation matière	18,280
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,415
Huile végétale	HER Environnement	Valorisation matière	1,245
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,402
Ampoules et néons	Recylum	Valorisation matière	0,349
Batteries	Centre de regroupement COVED	Valorisation matière	2,342
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,139
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière	0,127
Bouteilles de gaz	Depolia et DI Services	Valorisation matière	325 unités
Extincteurs	Depolia et DI Services	Valorisation matière	395 unités

Remarque 1 : Les emballages ménagers, verre et papier, journaux, magazines collectés en PAV des déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

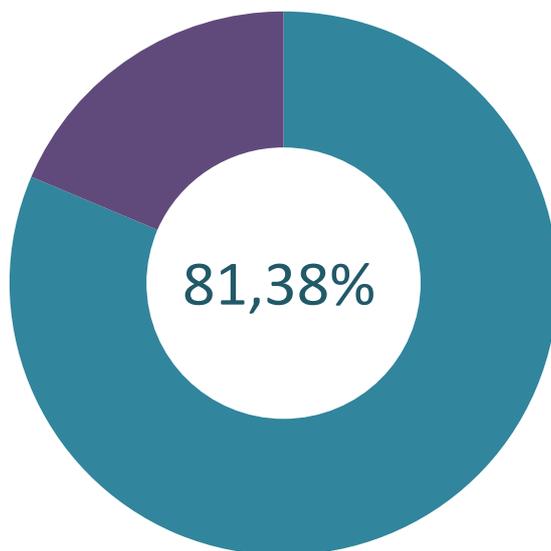
Remarque 2 : Les textiles, linges de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les opérateurs de collecte : Le Relais et EcoTextile.



3.5.5 Bilan du traitement des déchets

- **Le taux global de valorisation**

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus).



■ % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les gravats, les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

- **L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage**

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010.

Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en décharge est de 101,51 %.

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010.

Attention : Cet indice ne tient pas compte de l'évolution de la population sur le territoire du SIRMOTOM (+3 529 habitants entre les données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2014 utilisées en 2017).

Il s'explique, en partie, par l'évolution de la population depuis 2010 sur le territoire du SIRMOTOM.



3.6 Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à mettre en place des opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir un impact nul sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri ont également un objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter ses impacts concernant les opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme de diminuer les impacts environnementaux (pollution atmosphérique, pollutions olfactives,...) et sanitaires (hygiène, ...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires est actuellement un indicateur pour quantifier l'impact de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2016	2017
Km total	172 260 km	177 349 km
L Gazole total	132 001 L	138 279 L
Conso moyenne (L/100km)	76,63 L / 100km	77,97 L / 100km

Enfin, concernant les impacts des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (Eco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages et donc l'impact lié au transport vers les sites de traitement.



4 Indicateurs financiers

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC	Sapins	Papiers admin
Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
Tonnage collecté	18 378,09	981,6	440,88	998,42	594,46	10 478,645	105,72	11,53	11,64
Kg/ hab (SIRMOTOM)	339,76	18,14	26,61	10,99	193,72	1,95	0,21	0,21	
Kg/ hab (IDF)	289,00*	20,00*	35,00*	24,00*	67,00*,***	1,9**	-	-	
Ecart / ratio IDF	50,76	-1,86	-8,39	-13,01	126,72	-	-	-	
Collecte	SIRMOTOM								
Traitement	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte à porte / AV : apport volontaire

Population totale SIRMOTOM : 54 091 habitants

* Données IDF : Gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2015 © ORDIF • déc 2017

** Données IDF : Tableau de bord des déchets franciliens • données 2015 © ORDIF • Edition 2017

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes, des déchets des professionnelles et des gravats y sont inclus pour le SIRMOTOM.

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ces adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités.

Dans cette partie « indicateurs financiers », l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2017. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif. Toutefois, les rattachements de charges 2017 (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération alors que les amortissements ainsi que la régularisation de TVA pour les exercices 2014, 2015, 2016 ne le sont pas.

- Dépenses de fonctionnement 2017 : 7 586 811,13 €
- Dépenses d'investissement 2017 : 120 624,48 €
- Recettes 2017 : 7 962 627,20 €

L'ensemble des dépenses et recettes est détaillé dans les paragraphes suivants.

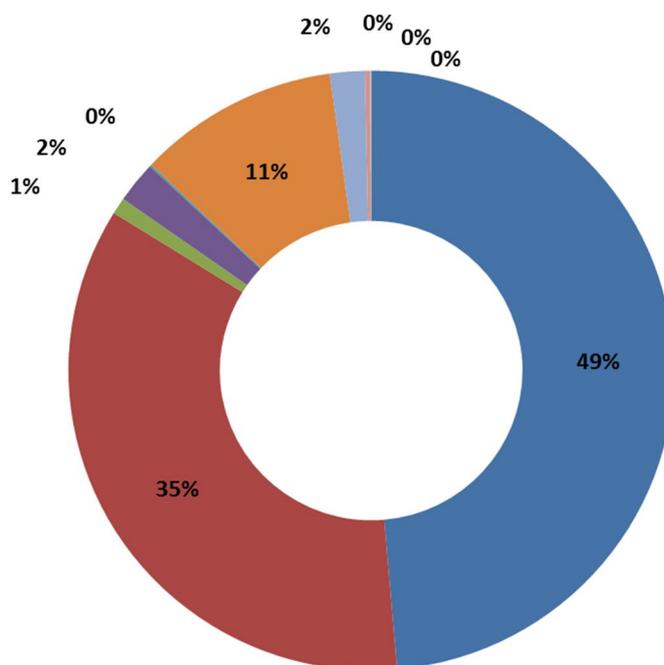


4.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

4.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services de 2017 sont liées à la contribution au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-Fault-Yonne et du centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat), au contrat de collecte en porte à porte (LOT1 Aubine) et à l'exploitation des déchetteries (COVED). Ensuite on retrouve les contrats de collecte des LOT 2 à 4 et diverses prestations de collecte de traitement ou d'exploitation. Leur montant total est de 6 818 144,98 €.



Coûts des prestations de services

Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 315 500,18 €
Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte PaP *	2 399 933,98 €
Contrat de collecte LOT2 - COVED - encombrants	60 620,65 €
Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte PAV *	152 132,49 €
Contrat de collecte LOT4 - COVED - Déchets sauvages *	6 859,79 €
Exploitation des déchetteries – COVED **, *	734 067,00 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	126 388,95 €
Contrat DI services puis Depolia (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	19 718,40 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON **	2 875,54 €
DEPOLIA traitements divers	48,00 €
Total	6 818 144,98 €

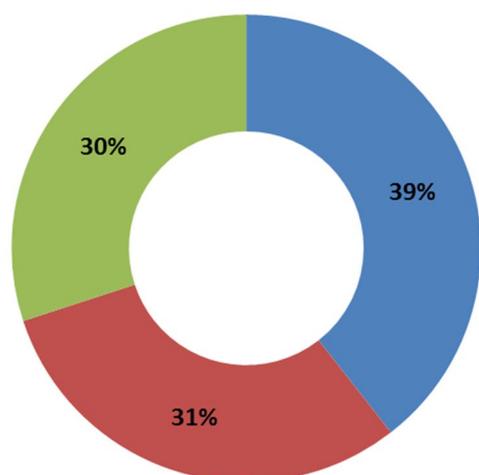
* Pour information, les montants inscrits dans le débat d'orientation budgétaire 2018 sont des montants TTC. Hors, les montants indiqués ci-dessus sont, pour la partie recyclable des montants HT pour lesquels la TVA est récupérée.

** Inclus les rattachements de charges 2017

4.1.2 Prestations de conseil

Trois prestations de conseil ont été réalisées en 2017. Elles concernent l'assistance juridique, l'analyse financière et la réalisation du dossier de vérification au titre des ERP (Etablissements Recevant du Public). Leur montant total est de 24 644,16 €.

Coûts des prestations de conseil



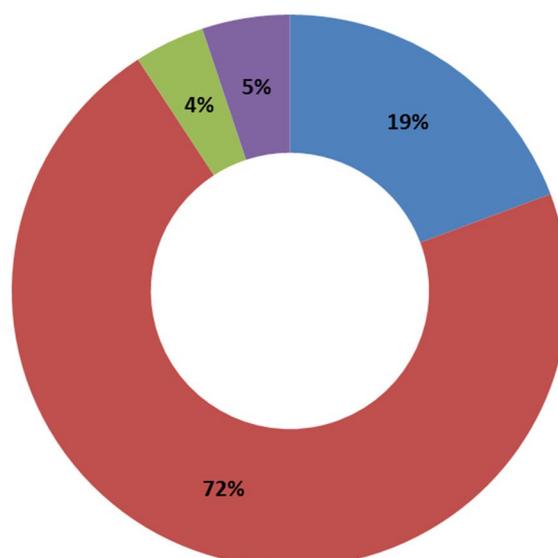
Prestations de conseil	Montant
Assistance juridique - Cabinet Ravetto Associés	9 719,16 €
Nestranny Conseil (dont Analyse Financière)	7 522,20 €
Dossier vérification des ERP - AT&E	7 402,80 €
Total	24 644,16 €

4.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (72 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées au projet de communication et de prévention. Leur montant total est de 744 021,99 €.

Coûts des frais de fonctionnement

Prestations de services	Montant
Charges de structure **	143 626,76 €
Personnel, élus	531 951,65 €
Communication **	30 456,00 €
Projets de réduction des déchets **	37 987,58 €
Total	744 021,99 €

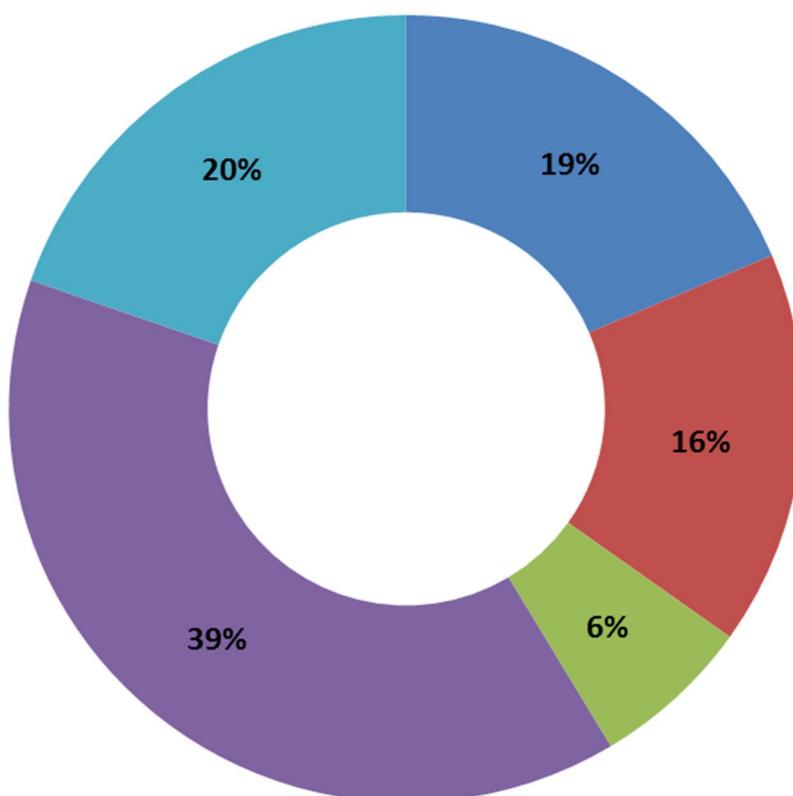


** Inklus les rattachements de charges 2017



4.2 Dépenses d'investissement

En 2017, le SIRMOTOM a principalement investi dans des études concernant le projet de modernisation des PAV sur son territoire (39 % des dépenses d'investissement) et dans des travaux liés aux déchetteries du territoire (20 % des dépenses d'investissement). Le reste des investissements concernent la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et de matériels informatiques.



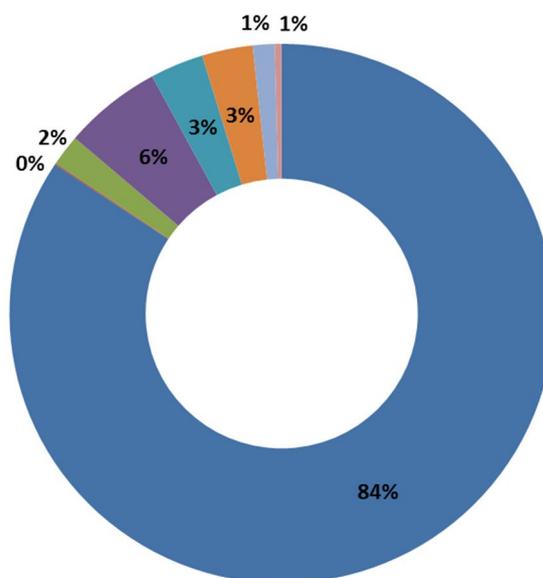
Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fourniture de précollecte (bacs OM et CS) – TEMACO SAS	22 450,00 €
Fourniture de composteurs individuels – Plastic Omnium	19 581,82 €
Fourniture de bureaux et interventions informatiques	7 895,26 €
Cession de licence et de matériel - JVS MAIRISTEM	4 453,62 €
Matériel de bureau et matériel informatique	3 441,64 €
Frais d'études	46 949,88 €
AMO PAV semi - enterrés - Cabinet Merlin	5 164,05 €
MO PAV OM/CS/VERRE/JRM - SAFEGE	41 785,83 €
Dépenses liées aux déchetteries	23 747,52 €
Travaux de clôture - SAREP	3 020,82 €
Abri tôle - SMG - LECLERC	5 959,87 €
Système de vidéo protection - MILHEM SA	14 766,83 €
Total	120 624,48 €



4.3 Recettes de fonctionnement et d'investissement

Au cours de l'année 2017, les recettes perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes via la TEOM des usagers, le soutiens des éco-organismes, des aides et subventions, une reprise de provision sur le LOT1, la valorisation des matériaux, le FCTVA et les recettes des dépôts des professionnels en déchetteries. Le détail est listé dans le tableau suivant.



Coûts des prestations de services

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	6 714 315,83 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	6 519,62 €
Matériaux / Valorisation	148 790,69 €
ACTECO - Aciers	8 257,29 €
COVED - Ferrailles des déchetteries	1 680,22 €
AUBINE - Papiers administratifs	963,05 €
ACTECO – hors aciers - Emballages et JRM	50 805,57 €
SUEZ RV TRADING - JRM	36 145,93 €
VERRALIA ST GOBAIN - Verre	29 207,01 €
COVED - Papiers et cartons complexes	204,38 €
OCAD3E - D3E	9 715,77 €
SITA NEGOCE - JRM	11 811,47 €
Soutiens Eco-Organismes	464 264,67 €
RECYCL M	44,00 €
REGIE MULTI SERVICES	2 580,00 €
ECODDS	3 173,83 €
ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	411 483,49 €
ECO MOBILIER	41 817,25 €
ECO TLC	5 166,10 €
Aides et subventions	253 014,30 €
Ext et réhabilitation déchetterie de Voulx - CRIF	148 155,00 €
Compostage domestique - ADEME	17 166,42 €
Etude TI - CRIF	2 898,00 €
Contrats d'avenir - DR ASP IDF	5 935,88 €
Etude TI - ADEME	14 425,00 €
PLPD année 5 - ADEME	64 434,00 €
Reprise provision suite litige LOT1 AUBINE	240 000,00 €
FC TVA	102 738,04 €
Autres remboursements	32 984,05 €
Total	7 962 627,20 €



4.4 Autres indicateurs

4.4.1 Coût par habitant du service public

Depuis 2016, l'excédent de fonctionnement permet un maintien de la contribution des communes à 124,13 € par habitant. La contribution des communes est ensuite ramenée au prorata de la population, ce qui représente pour 2017, une contribution de 6 714 315,83 € (population du territoire : 54 091 habitants, recensement 2014 données INSEE en vigueur au 01/01/2017).

4.4.2 Coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction des dépenses et des recettes, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des dépenses qui affectent le service, déduction faite des recettes. La décomposition des dépenses et des recettes est présentée dans les paragraphes précédents.

Coûts aidé du service public

	Montant	Unité
Total des dépenses (fonctionnement+ investissement)	7 707 435,61 €	€
Total des recettes (fonctionnement et investissement, hors participation des C.C.)	1 248 311,37 €	€
Coût aidé du service public	6 459 124,24 €	€
Participation des C.C.	6 714 315,83 €	€
Coût par habitant	124,13 €	€/Habitant
Coût aidé du service public par habitant (6 459 124,24 €/ 54 091 hab)	119,41 €	€/Habitant

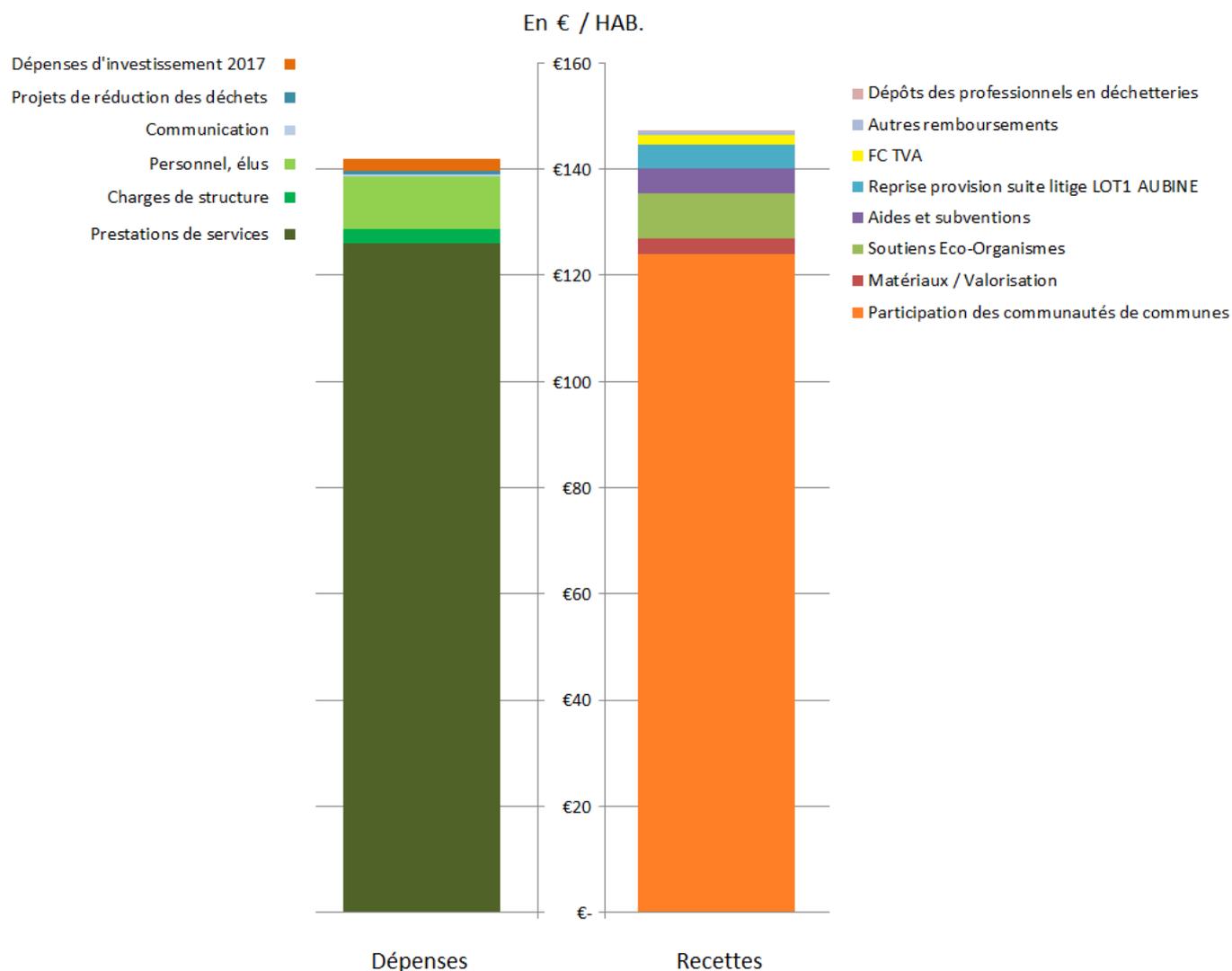
Le calcul du coût aidé du service public présenté ci-dessus ne tient pas compte des amortissements et de la régularisation de TVA des exercices 2014, 2015, 2016. Dans ce calcul, les investissements réalisés en 2017 sont entièrement comptabilisés sur 2017. De même qu'aucun amortissement des années antérieures n'est intégré dans ce calcul. La population du territoire utilisée pour les calculs est de 54 091 habitants (recensement 2014 données INSEE en vigueur au 01/01/2017).

4.4.3 Répartition des dépenses, des recettes

Le graphique présenté en page suivante permet de visualiser la répartition des dépenses en Euros par habitant vis-à-vis des recettes exprimées dans les mêmes unités.

Comme pour le calcul du coût aidé, ces calculs ne tiennent pas compte des amortissements et de la régularisation de TVA des exercices 2014, 2015, 2016. La population du territoire utilisée pour les calculs est de 54 091 habitants (recensement 2014 données INSEE en vigueur au 01/01/2017).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes est de 103,64 %, ce qui met en évidence l'équilibre budgétaire du SIRMOTOM.



Répartition des dépenses et recettes en € par habitant

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	126,05 €	124,13 €	Participation des communautés de communes
Charges de structure	2,66 €	2,75 €	Matériaux / Valorisation
Personnel, élus	9,83 €	8,58 €	Soutiens Eco-Organismes
Communication	0,56 €	4,68 €	Aides et subventions
Projets de réduction des déchets	0,70 €	4,44 €	Reprise provision suite litige LOT1 AUBINE
Dépenses d'investissement 2017	2,23 €	1,90 €	FC TVA
		0,61 €	Autres remboursements
		0,12 €	Dépôts des professionnels en déchetteries



Rapport annuel 2017 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr